REVUE DE PRESSE

Journée des Associations

25 août 2016 – Parc des Expositions de Saint -Denis

CRCC
COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SAINT-DENIS DE LA REUNION

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Réunion

cress
ILE DE LA REUNION

Le Quotidien 40 ans — www.lequotidien.re — DE LA RÉUNION ET DE L'OCÉAN INDIEN

Lundi 22 août 2016

Économie

MARCELINO BUREL, PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

« Nous commençons à être fatigués avec toutes ces élections »

L'Ordre des experts-comptables coorganise jeudi une journée destinée aux dirigeants d'associations. Dans un entretien au Quotidien, son président, Marcelino Burel, évoque les différents sujets d'actualité économique, sociale et fiscale. Il formule plusieurs propositions destinées à booster les entreprises réunionnaises alors qu'un nouveau cycle électoral s'ouvre au niveau national.

– Marcelino Burel, les experts-comptables constituent un bon baromètre de l'état de santé des entreprises. Comment se porte l'économie réunionnaise en cette rentrée 2016 ? Est-ce que « ça va mieux » pour reprendre l'expression de François Hollande ?

– Globalement, si je regarde les bilans que nous produisons pour 30 000 entreprises, on peut noter une amélioration. Toutefois, nous étions descendus tellement bas entre 2012, 2013 et 2014 que ça ne pouvait que remonter. C'est toujours facile de dire que ça va mieux. Tout ce qui pointe dans l'autre sens est perçu comme une amélioration.

On commence néanmoins à retrouver des résultats positifs alors que les entreprises sortaient majoritairement des résultats négatifs il y a deux ou trois ans. Le CICE (N.D.L.R.: crédit d'impôt compétitivité emploi) a porté ses fruits. Sans lui, de nombreuses entreprises se seraient retrouvées avec un résultat égal à zéro.

La mobilité néfaste

– Quels sont les secteurs qui s'en sortent le mieux ?

– Le secteur du BTP ne fait pas forcément de meilleurs chiffres d'affaires mais il se porte mieux dans le sens où il y a moins de candidats au gâteau. Il y a eu tellement d'entreprises liquidées qu'il reste moins de business à faire, certes, mais il y a moins de prétendants. Forcément, le partage individuel devient plus intéressant. On retrouve des entreprises avec un chiffre d'affaires et un résultat qui s'améliorent légèrement. Dans le commerce traditionnel, on ne voit pas d'amélioration ni de détérioration. Cela ressemble plutôt à du surplace.

La plus forte croissance d'activité se situe dans le secteur des services. Les progressions du chiffre d'affaires dépassent les 6-7 %, notamment pour les activités de services à la personne et de conseil, alors qu'elles ne sont pas extraordinaires dans les autres secteurs.

« Avec le prélèvement à la source, le but était de faire rentrer l'argent plus vite. Je crois qu'il va rentrer moins vite, au contraire. » (Photo Raymond Wae-Tion)

– Que manque-t-il aux entreprises réunionnaises aujourd'hui pour véritablement repartir de l'avant ? Un bon carnet de commandes ou des aides ?

– A la base, c'est la demande qui manque. On aura beau donner des aides aux entreprises, s'il n'y a pas de consommation en face, il ne se passera rien. Quand on regarde le bilan 2015 de l'Insee, on voit bien que la consommation s'améliore et tire la croissance.

On a un pouvoir d'achat qui s'est développé, mais je ne suis pas sûr que le besoin du consommateur soit en phase avec ce que les entreprises locales sont en mesure de proposer. On consomme beaucoup de TIC, d'immatériel. Et le consommateur se déplace beaucoup plus, va plus à l'extérieur et consomme à l'extérieur. Cette mobilité, qui ne ramène pas grand-chose, pèse sur l'économie du territoire. Il faut trouver des moyens pour fixer la consommation locale.

– Le recentrage de la défiscalisation a-t-il réellement été néfaste pour les entreprises ?

– L'histoire nous a démontré que les aides sociales et fiscales ont permis de connaître des taux de croissance supérieurs à 4 points pendant 7-8 ans. Leurs effets étaient réels mais, aujourd'hui, les modifications sont telles qu'on a arrêté ce moteur. On a voulu recentrer les aides car des gens ont commis des abus sur certains dispositifs. Mais les handicaps qui prévalaient au moment du vote de la loi Pons sont toujours là aujourd'hui.

L'étroitesse de marché n'a pas changé, l'éloignement géographique non plus. Le résultat, c'est que les entreprises hésitent à investir. Et quand je ne renouvelle pas tout de suite mon matériel, je baisse en compétitivité par rapport à mes concurrents.

– L'actualité fiscale du moment, c'est l'instauration du prélèvement à la source à partir de 2018 pour l'impôt sur le revenu. Qu'en pense votre profession ?

– Ce n'est pas une réforme fiscale, mais une nouvelle modalité d'exercice du paiement de l'impôt. A mon sens, il aurait été nettement plus simple d'imposer la mensualisation de l'impôt.

On met une nouvelle fois à la charge des entreprises le fait de collecter l'impôt. Elles le faisaient déjà pour la TVA et la taxe d'apprentissage. Elles vont prélever dans la poche du salarié, mais à combien s'élève la dette sociale à La Réunion ? Plus d'un milliard d'euros. Les entreprises collectent, mais ne sont pas capables de reverser ! Cela va complexifier la relation de l'entreprise avec le fisc et du salarié avec son employeur. Le but était de faire rentrer l'argent plus vite. Je crois qu'il va rentrer moins vite, au contraire. Je ne vois pas en quoi on améliore le système. Le prélèvement à la source ne va pas sécuriser l'impôt.

Psychologiquement, les salariés auront l'impression d'être moins payés. La première année, ils sauront pourquoi. Mais dans trois ans, quand ils négocieront les salaires ? Cela va complexifier les négociations salariales à N + 1. Le seul avantage, c'est que le contribuable va payer un impôt plus proche de sa réalité financière, notamment s'il perd son emploi. Ceci étant dit, je ne suis pas sûr que cette réforme se mette en place. Il y a des échéances électorales d'ici là…

« Antidote »

– L'année 2017 sera marquée par des élections présidentielle et législative. Qu'en attendent les professionnels du chiffre ?

– Nous commençons à être fatigués avec toutes ces élections. Si on arrivait à remettre tous les compteurs à zéro avec régionales, départementales et nationales la même année, on n'en parlerait plus. Alors que là, six mois avant on ralentit tout et six mois après on ne sait pas ce qu'on va faire. Lorsqu'un projet est déclaré d'utilité publique, on ne devrait plus pouvoir l'annuler, quitte à rendre plus coercitives les conditions d'accès à cette DUP.

Cela peut être un antidote à ce phénomène d'élections et ainsi éviter le trou d'air. Avec la perspective de nouvelles lois sociales et fiscales, les chefs d'entreprise se mettent dans une position d'attente. Cela crée un ralentissement de l'économie.

Sur la partie contenus des programmes, il faut conforter le CICE et maintenir le dispositif des zones franches d'activité qui reste le seul relais valable au régime de défiscalisation aujourd'hui en voie de disparition tellement il faut être champion du droit social pour le pratiquer sans risque !

Je souhaite qu'on ose sortir des sentiers battus avec de nouvelles façons de regarder la fiscalité : numérique, bleue ou verte. Il faudrait noyer La Réunion sous la fibre optique afin d'en faire le premier territoire en matière d'e-commerce et d'avoir non plus 800 000 consommateurs, mais un potentiel de 6 milliards. La Région doit aussi prendre le taureau par les cornes.

– Localement, la fin de l'année est dominée par les élections à la CCIR et à la chambre de métiers. Quel est votre positionnement ?

– Nous sommes des partenaires techniques et avons une position de totale neutralité. Nous ne sommes pas un syndicat professionnel. Ces élections sont importantes pour la vie économique locale dont les chambres portent la voix. Il faut qu'elles soient solides et perspicaces, composées de gens capables de rêver, de réfléchir, et de s'entourer des compétences pour La Réunion de demain.

Nous avons besoin que les gens se projettent à 15-20 ans, pas à 4 ou 5 ans. Les élections, c'est du court terme. Le danger, c'est d'avoir des élus professionnels. J'aimerais avoir plutôt des professionnels élus.

Entretien :
Cédric BOULLAND

GROS PLAN

PRÉSIDENT JUSQU'EN DÉCEMBRE

Elu président de l'Ordre régional des experts-comptables fin 2012, Marcelino Burel quittera ses fonctions en décembre prochain. Il siégeait déjà au bureau sous la mandature d'Abdoullah Lala (2008-2012) et doit statutairement laisser sa place. « Cette règle permet d'apporter du sang neuf, chacun imprime sa patte. Cela donne une profession dynamique, à la différence de certaines collectivités où l'on retrouve souvent les mêmes ». Du fait de la réorganisation des régions, sur lesquelles sont calées les représentations des experts-comptables, le nouveau bureau sera élu pour 2 ans de manière transitoire avant un mandat de 4 ans. La Réunion compte 205 experts-comptables employant 1 200 collaborateurs.

Négociations : le manque de « maturité » des entreprises

– La loi travail votée il y a quelques semaines constitue-t-elle une avancée pour les entreprises réunionnaises ?

– S'il y a au moins une bonne chose, c'est qu'on ramène les discussions dans l'entreprise. Jusqu'ici, il y avait dans l'ordre le code du travail, les conventions collectives et derrière le contrat de travail. L'accord d'entreprise, là dedans, n'était pas prépondérant. Les conventions collectives étaient d'abord des accords de branche. Là, on donne plus de poids à l'accord d'entreprise. Ce qui est bien, c'est qu'on peut faire du sur-mesure à condition que ces accords soient majoritaires. C'est une avancée même si cela suppose de la capacité à discuter. On donne une nouvelle liberté aux entreprises, mais il n'est pas sûr qu'elles soient matures sur le plan de la culture de la négociation. Pour le cas particulier de La Réunion, auparavant il fallait vérifier si une convention était applicable chez nous. On a inversé le système : par définition, une convention est applicable. Si elle ne l'est pas, il faut le préciser. La loi a donné de la visibilité.

« Retour plus facile pour le salarié »

– Et la nouvelle définition du licenciement économique ?

– Dans l'ancien système on attendait quasiment d'être mort pour se dire en situation de difficultés. Le licenciement économique n'avait pas son effet attendu. Si l'entreprise s'y prend alors qu'elle est déjà en situation de coma, c'est trop tard. Aujourd'hui, si elle est capable de démontrer que son chiffre d'affaires a diminué de manière sensible sur trois mois, elle peut solliciter un licenciement économique. C'est vrai, le salarié peut se dire qu'on va le valser plus vite. Mais il faut comprendre qu'il aura plus de facilités à revenir si l'entreprise existe toujours plutôt que si elle disparaît. J'ajoute que le licenciement économique reste encadré et qu'il n'est pas question de faire n'importe quoi. On suppose que cela va amener davantage de souplesse pour les entreprises mais il est trop tôt pour en juger.

Une « culture économique » pour le tissu associatif

– Avec les commissaires aux comptes et la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, les experts-comptables organisent une nouvelle manifestation dédiée aux associations jeudi. Pourquoi ce thème ?

– Aujourd'hui, le secteur associatif, et plus largement l'économie sociale et solidaire, représente 30 % de l'économie nationale, une part de marché importante. Les besoins y sont plus prégnants en matière d'outils comptables et de gestion. Si je vends des chaussures et que j'ai perdu de l'argent cette année, l'an prochain je vends mes chaussures plus chères et j'en gagne. Si je suis une association, en revanche, ce qui est perdu est définitif. Je suis condamné à un exercice d'équilibre sous peine de perdre mes subventions. Cela demande encore plus d'accompagnement en matière de culture économique. Cette journée s'adresse aux dirigeants bénévoles et salariés d'associations. Lors de la première édition, nous attendions 100 personnes et en avons eu 300. Même chose pour la deuxième. Et je l'espère pour celle-là.

« Matière sociale plus compliquée »

– Quel message allez-vous délivrer cette année ?

– Nous allons aborder la fonction employeur, un sujet délicat quand on sait que les associations doivent gérer des salariés dans les mêmes conditions que dans une entreprise mais pas avec la même pérennité. Le salarié rentre dans les effectifs. Avant de commencer, il sait déjà qu'il sera sorti dans six mois, un an ou 18 mois. A partir de là, comment l'insérer dans un projet ? La matière sociale est encore plus compliquée dans une association que dans une entreprise normale. Nous allons essayer de montrer comment une politique RH (N.D.L.R.: ressources humaines) peut être originale dans une association, faire prendre conscience que ce secteur est une vraie force en matière d'emplois à La Réunion avec plus de 20 000 salariés. Il s'agit de voir comment doivent se professionnaliser les dirigeants associatifs.

RADIOS

Mercredi 24 août 2016 - Annonce de la *Journée des Associations*

Jeudi 25 août 2016 – Journaux de 07h00 / 8h00 / 12h00
Interview de Marcelino BUREL et Bernard Fontaine– Durée 1’35"

Vendredi 26 août 2016 - Les Experts de 10h00 à 12h00
Intervenants : Marcelino BUREL, Philippe GUAY, Dany HAUW

WEB

clicanoo.re
Le Journal de l'île de la Réunion

CLICANOO | JIR.RE | FEMMEMAG | MÉCANIC | CASEMAG | RSS | NOS APPLICATIONS | NEWSLETTER | ABONNEMENT

°C

ACTUALITÉS | VIDÉOS | ANNONCES

Rechercher des actualités

clicanoo.re
Le Journal de l'île de la Réunion

monClicanoo | SE CONNECTER
Mot de passe oublié? | Créer un compte
S'identifier avec Facebook

ACTUALITÉS | SPORT | ANNONCES | EMPLOI | LOISIRS | SERVICES + | CLICANOO FINANCE | CONTACT | FEMMEMAG | RÉSULTATS EXAM

Sommaire | Faits-divers | Société | Économie | Politique | Santé | Culture | Edito | Le dessin | Tedx Réunion by Clicanoo | Archives | Journal en PDF

SOCIÉTÉ

Les Journées des associations

Réagir | Clicanoo.com | publié le 23 juillet 2016 | 02h30

Facebook | Google | Live | MySpace | Twitter | Wikio

Table ronde. Le Conseil régional de l'ordre des experts comptables et la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de la Réunion, en partenariat avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire organisent la 3e édition de la Journée des Associations avec comme thème : "Maîtrisez votre fonction employeur". L'opération, qui se déroulera à la Nordev le jeudi 25 août de 13h30 à 18 heures, a pour objectif d'informer les dirigeants d'associations sur les toutes nouvelles dispositions réglementaires et législatives ayant trait au champ associatif et de leur offrir des axes de management de leurs ressources humaines, qu'il s'agisse de bénévoles ou de personnels salariés. L'inscription étant obligatoire et le nombre de places limité, les responsables d'associations sont invités à s'inscrire en ligne sur www.profession-comptable.re.

10h22 TRIBUNE "Le Natal Shark Board a-t-il vraiment apporté (...)
09h54 MONDE Vidéo Music Awards : Beyoncé reine de la (...)
09h50 FRANCE Lait : "grosse mobilisation" nationale (...)
09h35 MONDE Brésil : intervention de la dernière chance (...)
09h30 MONDE La Colombie au premier jour d'un (...)
09h25 POLITIQUE Meeting de rentrée du gouvernement sur fond (...)
09h15 MONDE L'aéroport de Los Angeles partiellement (...)
06h56 DIVERS Pétanque : Fin prêts pour les France
06h53 AUTO-MOTO Une histoire de famille

TRIBUNE
"Le Natal Shark Board a-t-il vraiment apporté sa caution au programme Cap Requin (...)

FAITS-DIVERS
Neuf hectares de canne détruits

FAITS-DIVERS
108 conducteurs en infraction
3 réactions

FAITS-DIVERS
Des coups de canif sur sa compagne
2 réactions

FAITS-DIVERS | SOCIÉTÉ | POLITIQUE | ÉCONOMIE | SANTÉ | CULTURE | BILLET | FRANCE | MONDE

clicanoo.re
59 332 mentions J'aime
Vien aime a r
J'aime cette Page | Partager

Table ronde. Le Conseil régional de l'ordre des experts comptables et la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de la Réunion, en partenariat avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire organisent la 3e édition de la Journée des Associations avec comme thème : "Maîtrisez votre fonction employeur". L'opération, qui se déroulera à la Nordev le jeudi 25 août de 13h30 à 18 heures, a pour objectif d'informer les dirigeants d'associations sur les toutes nouvelles dispositions réglementaires et législatives ayant trait au champ associatif et de leur offrir des axes de management de leurs ressources humaines, qu'il s'agisse de bénévoles ou de personnels salariés. L'inscription étant obligatoire et le nombre de places limité, les responsables d'associations sont invités à s'inscrire en ligne sur www.profession-comptable.re.

INFOS974

vendredi 26 août 2016

Social

300 personnes pour échanger sur la fonction d'employeur dans le milieu associatif

L'économie sociale et solidaire représente un emploi sur dix à La Réunion et plus particulièrement huit emplois sur dix dans le secteur associatif.

Ce jeudi se tenait à la Nordev la troisième Journée des Associations organisée conjointement par l'Ordre des experts comptables, la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de La Réunion et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire.

"Peut-on licencier une personne en contrat aidé ? Comment assurer la formation des bénévoles? Un salarié est-il plus légitime qu'un bénévole ?"

La fonction employeur et la gestion des ressources humaines dans le secteur associatif était au coeur des débats. Les associations comme les entreprises *"se doivent d'avoir leur propre organisation du travail et de gérer leurs compétences internes". "Elles sont soumises aux obligations réglementaires au même titre que tout employeur"*, a rappelé Marcelino Bure, président du Conseil régional de l'ordre des experts comptables.

"A cela s'ajoute les particularités du champ associatif: la poursuite d'un projet collectif, la gouvernance démocratique et le militantisme, autant de challenges supplémentaires pour la gestion des ressources humaines", a également indiqué Théodore Hoarau, président de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire.

300 personnes du secteur étaient présentes pour échanger sur leur besoin d'accompagnement et de conseil.

La Journée des Associations en images

En direct de l'info

Récentes Populaires Commentés

Académie des Dalons: Un court-métrage pour sensibiliser à l'exclusion des SDF
0 Commentaire - 29/08/2016

Le Tampon:"Il y a si peu d'endroits confortables", un café-librairie inédit à La Réunion
0 Commentaire - 29/08/2016

Application: Un jeune Réunionnais invente le "Waze" du littoral
0 Commentaire - 29/08/2016

Savoir accueillir ou savoir rejeter ? Le mauvais exemple du Parc national !
0 Commentaire - 29/08/2016

Accident de requins, le Natal Shark board a-t-il vraiment apporté sa caution au programme Cap Requin?
1 Commentaire - 29/08/2016

Attaque de requin: Les associations "pro-requins" mettent en cause Cap Requins
1 Commentaire - 29/08/2016

L'économie sociale et solidaire représente un emploi sur dix à La Réunion et plus particulièrement huit emplois sur dix dans le secteur associatif.

Ce jeudi se tenait à la Nordev la troisième Journée des Associations organisée conjointement par l'Ordre des experts comptables, la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de La Réunion et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire.

"Peut-on licencier une personne en contrat aidé ? Comment assurer la formation des bénévoles? Un salarié est-il plus légitime qu'un bénévole ?"

La fonction employeur et la gestion des ressources humaines dans le secteur associatif était au coeur des débats. Les associations comme les entreprises "*se doivent d'avoir leur propre organisation du travail et de gérer leurs compétences internes*". "*Elles sont soumises aux obligations règlementaires au même titre que tout employeur*", a rappelé Marcelino Bure, président du Conseil régional de l'ordre des experts comptables.

"*A cela s'ajoute les particularités du champ associatif: la poursuite d'un projet collectif, la gouvernance démocratique et le militantisme, autant de challenges supplémentaires pour la gestion des ressources humaines*", a également indiqué Théodore Hoarau, président de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire.

300 personnes du secteur étaient présentes pour échanger sur leur besoin d'accompagnement et de conseil.

AUTRES PUBLICATIONS

En cours de rédaction